

Plan stratégique 2023-2026



Message De la direction



Lia Daborn, caé
Chef de la direction et registraire

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que je vous présente le plan stratégique de l'AIGNB pour les années 2023 à 2026. Au moment où nous amorçons ce parcours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont apporté leur expertise, leurs idées et leur dévouement indéfectible à cette feuille de route exhaustive et tournée vers l'avenir.

Ce plan stratégique reflète notre engagement à respecter les principes d'intégrité, de compétence et d'intérêt public. Il décrit nos principaux objectifs et initiatives qui façonneront l'avenir des professions et nous permettront de relever les défis et d'exploiter les possibilités qui se présenteront.

Pour atteindre ces objectifs, la collaboration et l'engagement seront au cœur de notre approche. Grâce à notre vision commune et à notre esprit de collaboration, je suis convaincue que d'importantes étapes seront franchies dans les prochaines années.





Raphaël Roy, ing.
Président (2023-2024)

À une époque dominée par les rapides progrès technologiques, les préoccupations environnementales croissantes et les besoins sociétaux en constante évolution, notre rôle à titre d'organisme de réglementation n'a jamais été aussi crucial. Nous nous retrouvons aujourd'hui entre l'innovation et la responsabilité avec notre mandat d'assurer le respect des normes les plus rigoureuses en matière de pratiques de génie et de géosciences dans l'intérêt de nos collectivités et du monde en général.

Alors que nous entamons ce parcours stratégique, je demande à chacun d'entre vous d'y participer activement, de vous engager et d'être ouverts aux changements qui nous attendent. Ensemble, nous pouvons façonner nos professions, stimuler l'innovation et exercer une influence durable sur la société.

Je vous remercie de votre engagement indéfectible envers l'excellence en génie et en géosciences. J'ai hâte de découvrir comment nous pouvons agir ensemble aujourd'hui et pour l'avenir.



À notre sujet

Fondée en 1920, l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) a assumé la responsabilité de réglementer la profession d'ingénieur dans la province. En 1999, elle a également assumé la responsabilité de réglementer la profession de géoscientifique au Nouveau-Brunswick. Plus de 6 000 ingénieurs, géoscientifiques, ingénieurs stagiaires et géoscientifiques stagiaires sont actuellement inscrits auprès de l'Association.

Les membres de l'AIGNB évoluent au sein de 30 différentes disciplines du génie et des géosciences qui touchent autant la conception et la construction de bâtiments écoénergétiques et d'ordinateurs plus rapides, l'accès à un approvisionnement sûr et fiable en eau potable pour les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois que les pratiques minières responsables.

Notre mandat

La Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique définit le rôle de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. L'AIGNB doit établir de rigoureuses normes professionnelles et éthiques, élaborer des codes de conduite et administrer des processus réglementaires et des normes de pratique afin d'assurer la protection du public.



Possibilités et défis

Le présent document est le fruit des efforts collectifs déployés pour reconnaître les possibilités, surmonter les défis et façonner l'avenir des professions du génie et des géosciences dans un contexte en perpétuelle évolution.

La collaboration et les partenariats seront essentiels pour saisir les possibilités décrites dans ce document. En renforçant les liens avec les chefs de file de l'industrie, les établissements d'enseignement et les organismes gouvernementaux, l'AIGNB favorisera une culture d'échange des connaissances, d'apprentissage continu et de pratiques exemplaires, tout en continuant de veiller à la sécurité des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois.

La nature universelle des professions exige une harmonisation de la réglementation à l'échelle des provinces, territoires et pays. La collaboration avec d'autres organismes de réglementation permet d'assurer l'uniformité des normes professionnelles, de faciliter la mise en commun de pratiques exemplaires et de maintenir le plus haut niveau d'excellence.

L'acceptation de la diversité et de l'inclusion au sein des professions présente également une occasion déterminante. La promotion d'un milieu inclusif valorisant les personnes de divers horizons ouvre la porte à une foule de talents, de perspectives et d'idées novatrices. Une telle diversité stimule la créativité, améliore la prise de décisions et permet de mieux servir les collectivités où vivent et travaillent nos membres inscrits.

Cependant, les possibilités sont toujours accompagnées de défis. Les technologies qui se développent rapidement placent les préoccupations éthiques au premier plan. L'AIGNB est prête à relever les défis associés aux complexités de la protection de la vie privée, de la sécurité des données, des biais algorithmiques et de la mise en œuvre responsable de l'IA.

Alors que l'AIGNB bâtit son avenir, l'action collective des ingénieures et des géoscientifiques a le pouvoir de façonner l'avenir, de stimuler l'innovation et d'exercer une influence durable sur la société.



Notre vision

Être une ressource fiable et exhaustive en matière de questions réglementaires pour guider les professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Notre mission

Protéger les intérêts du public en réglementant l'exercice du génie et de la géoscience, et en maintenant la confiance du public dans les professions d'ingénieur et de géoscientifique.

Nos valeurs

respecté, l'AIGNB cultive un milieu de collaboration qui valorise la compétence, le dévouement et l'intégrité. Nos professionnelles et professionnels respectés maintiennent les normes les plus rigoureuses et une conduite éthique, tandis que l'organisation s'efforce d'assurer des processus fiables et transparents dans l'octroi des permis. Notre détermination à l'égard de la diversité favorise un milieu inclusif qui reconnaît les différentes perspectives et expériences.



Nos priorités

Toutes les mesures et initiatives futures s'harmoniseront avec les piliers stratégiques suivants :

Expérience des membres

En faisant de l'expérience des membres un pilier de son plan stratégique, l'AIGNB vise à améliorer l'engagement, la satisfaction et la valeur de ses membres. Une expérience positive se reflète par une rétention accrue des membres, une participation active et une communauté professionnelle plus forte dans son ensemble.

2. Durabilité

L'intégration de la durabilité en tant que pilier du plan stratégique démontre notre détermination à utiliser des pratiques responsables et éthiques. L'AIGNB reconnaît l'importance du développement durable, de la gérance de l'environnement et de la responsabilité sociale. En intégrant la durabilité dans ses activités, ses règlements et ses processus décisionnels, l'AIGNB peut aider à promouvoir un avenir plus résilient et plus durable.

Liens avec les parties prenantes

La mobilisation et la communication actives avec nos parties prenantes, notamment les membres inscrits, les partenaires de l'industrie, les étudiantes et étudiants, les organismes gouvernementaux et le public sont essentiels à une réglementation efficace. En renforçant les liens et en améliorant la sensibilisation, l'AIGNB pourra mieux comprendre les besoins, les préoccupations et les attentes des différentes parties prenantes, ce qui lui permettra de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques conformes aux intérêts élargis des professions.

4. Gestion des risques

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute organisation, en particulier pour un organisme de réglementation. Ce processus permet de reconnaître les risques possibles, d'en évaluer les incidences et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et de gestion efficaces. En étant proactive à cet égard, l'AIGNB pourra protéger les intérêts de ses membres, du public et des professions.



Pilier 1 — Expérience des membres

Objectifs stratégiques

Améliorer l'efficacité du processus de délivrance des permis

- Examiner les politiques et procédures actuelles.
- Établir les indicateurs de rendement.
- Établir les objectifs et reconnaître les lacunes.
- Préciser les lignes directrices.
- Élaborer une stratégie pour corriger les lacunes.
- Mettre en œuvre la stratégie.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.

Harmoniser les services interprovinciaux

- Collaborer à des initiatives régionales avec d'autres provinces de l'Atlantique.
- Assumer un rôle de leadership à l'échelle nationale dans le cadre d'initiatives stratégiques.
- Examiner le processus de plainte.
- Cerner les sujets de préoccupation.
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures correctives.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.

Réviser le programme de perfectionnement professionnel continu (PPC)

- Examiner les pratiques actuelles.
- Examiner les processus des autres provinces de l'Atlantique.
- Former un groupe de travail pour la région de l'Atlantique.
- Élaborer des lignes directrices.
- Obtenir l'approbation.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des résultats.

Établir des parcours à l'intention des groupes en quête d'équité

- Mener une évaluation des besoins.
- Déterminer les entraves ou les lacunes actuelles.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour corriger les lacunes.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.

Pilier 2 — Durabilité



Objectifs stratégiques

Promouvoir les professions auprès des jeunes

- Établir les cibles et les méthodes de promotion.
- Déterminer et sonder les organisations similaires afin de connaître les pratiques optimales.
- Concevoir une campagne à l'intention du marché cible (p. ex., application de collaboration).

Examiner les pratiques émergentes

- Reconnaître les nouveaux domaines d'intérêt.
- Déterminer les lignes directrices applicables.
- Publier les lignes directrices à observer.
- Assurer la conformité par des moyens appropriés.

Étudier les possibilités associées au statut de membres « non praticiens »

- Établir la contribution possible des membres non praticiens (à l'association ou aux parties prenantes).
- Définir les rôles possibles en fonction des résultats.
- Discuter de possibilités avec les membres non praticiens.

Étudier la portée internationale

- Mettre en œuvre le permis « restreint ».
- Assurer l'intégration dans les professions.
- Établir des partenariats avec les bureaux des sections pour assurer un déploiement efficace.
- Établir des partenariats avec des associations multiculturelles.

Pilier 3 — Liens avec les parties prenantes

Objectifs stratégiques

Renforcer les liens avec les universités

- Collaborer avec les universités dans un rôle de soutien.
- Renforcer le dialogue avec les facultés.
- Améliorer les échanges avec les étudiantes et étudiants.
- Envisager la participation étudiante aux comités des bureaux de section.
- Élaborer des programmes favorisant l'inclusion des étudiantes et étudiants.

Sensibiliser le public à l'égard des professions

- Préparer des trousses d'information sur les rôles, les responsabilités et le processus de plainte (ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques.).
- Étudier l'incidence du travail effectué par des non-professionnels.
- Déterminer le public cible des messages à diffuser.
- Préparer la stratégie de diffusion.
- Mettre en œuvre la stratégie.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.

Renforcer les liens avec les bureaux de section régionaux

- Chercher des volontaires dans les bureaux de section.
- Mettre les liens à profit pour transmettre les messages.
- Améliorer la stratégie de communication des bureaux de section.
- Mettre en œuvre la formation sur la gouvernance de l'AlGNB dans le cadre de l'orientation des bureaux de section.
- Accroître la participation aux réunions des bureaux de section.
- Améliorer les liens entre les bureaux de section et le conseil.

Renforcer les liens avec les associations pertinentes

- Dresser une liste restreinte d'associations.
- Communiquer avec chacune pour organiser une réunion préliminaire.
- Reconnaître les domaines offrant des possibilités.
- Concevoir des stratégies conjointes.
- Mettre en œuvre les stratégies.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.

Renforcer les liens avec les gouvernements

- Dresser une liste restreinte de personnes-ressources (tous les ordres de gouvernement).
- Communiquer avec chacun pour organiser une réunion préliminaire.
- Reconnaître les domaines offrant des possibilités.
- Concevoir des stratégies avec l'aide du gouvernement.
- Mettre en œuvre les stratégies.
- Mesurer les résultats et apporter des modifications s'il y a lieu.



Pilier 4 — Gestion des risques

Objectifs stratégiques

Atténuer les incidences des pratiques non autorisées

- Examiner le processus de publication des plaintes.
- Établir les répercussions possibles des pratiques non autorisées.
- Élaborer une stratégie de communication avec un budget d'urgence pour les pratiques non autorisées.
- Établir une stratégie de diffusion.
- Créer une stratégie de communication sur les permis restreints.

Améliorer le processus de délivrance des permis

- Examiner l'efficacité du processus.
- Examiner le processus de rapport du Bureau des admissions.
- Cerner les lacunes.
- Examiner l'incidence de la Loi sur les pratiques équitables d'inscription dans les professions réglementées.
- Concevoir une stratégie pour corriger les lacunes.
- Concevoir une trousse de formation.
- Mettre en œuvre la stratégie et évaluer les résultats.
- Assurer un suivi et apporter des corrections s'il y a lieu.

Évaluer les risques liés aux technologies de l'information

- Externaliser l'examen professionnel des pratiques actuelles (dossiers papier et électroniques).
- Étudier les recommandations visant à corriger les faiblesses du système.
- Modifier les politiques et les procédures d'audit en réponse aux recommandations.
- Mettre en œuvre les modifications et effectuer des examens réguliers.

